

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

L'expo-vente est un acte de commerce soumis au régime des ventes au déballage défini à l'article L 310-2 du Code de commerce.

Cadre législatif pour les particuliers, les photographes amateurs et semi professionnels.

En s'inscrivant, les exposants s'engagent à respecter les textes de loi régissant ce type d'activité et à pouvoir justifier de l'origine des objets vendus. Sont interdits à la vente : les objets sans rapport avec la photographie ainsi que les livres neufs soumis à la loi du 10/08/81 sur la législation des prix. Sont interdits tout produit ou objet acheté à des fins commerciales ainsi que tout article neuf autres que des créations artistiques photographiques. Enfin, les produits exposés doivent respecter la législation sur les ventes et ne pas constituer un facteur de trouble à l'ordre public ou moral.

Cadre législatif pour les professionnels.

Les professionnels peuvent vendre tout type d'article lié à leur activité à condition de pouvoir, par des factures, en justifier l'origine et que les produits proposés aient un rapport avec la photographie. Les exposants doivent pouvoir produire, sur demande, le registre légal lié à cette activité.

Réservations.

Les inscriptions s'effectuent uniquement via le site internet du festival Toute réservation non accompagnée de son règlement, en ligne, ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions par email ne seront pas prises en compte.

L'exposant doit pouvoir produire, sur demande de l'organisateur, les différents documents légaux (pièce d'identité, extrait Kbis, assurance, ...).

Confirmation de la réservation.

Votre réservation est confirmée lors de son règlement en ligne et par un mail de l'organisateur..

Les réservations s'effectuent par multiple de deux mètres.

La table et la chaise sont à retirer sur place lors de votre arrivée sur le Festival.

Si un groupe de personnes souhaite avoir des stands côte à côte, merci de faire une seule commande groupée.

Il ne sera pas possible de le faire après la réservation.

Règles de présentation des stands.

Le déballage au sol n'est pas autorisé. Cela suppose que vos articles soient présentés sur la table ou les grilles.

Vous devez respecter le métrage que vous avez réservé en ligne.

Affectation des emplacements.

Sauf exception, les emplacements sont numérotés. Ils sont donnés, le matin, à l'accueil de la manifestation. Aucun numéro ne vous sera transmis avant.

Les personnes souhaitant être placées côte à côte doivent faire une réservation groupée.

Stationnement des véhicules:

Vous ne pourrez garer votre véhicule devant votre stand que le temps de l'installation et de la désinstallation du stand.

Les exposants qui se garent en dehors du site de l'expo-ventes doivent le faire dans le respect du code de la route (trottoirs, passages piétons, parcmètres, sorties de garage, ...). L'organisateur dégage toute responsabilité pour les exposants qui ne se plieront pas à ces règles. Les véhicules contrevenants pourront faire l'objet d'une contravention mais aussi, le cas échéant, être enlevés et déposés à la fourrière.

Propreté.

A votre départ, votre emplacement, mais aussi le périmètre de l'expo-vente, doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Vous devez donc repartir avec vos cartons et sacs poubelles et en aucun cas les laisser sur votre emplacement, sur un autre emplacement ou au pied d'une poubelle de ville. Une surveillance banalisée est effectuée à partir de l'heure prévue pour le remballage. Leur rôle : signaler toute infraction à cette règle et particulièrement les comportements inadmissibles qui consistent à déposer les poubelles sur le stand du voisin ou loin de son stand.

Bâches de marché.

Des bâches du marché sont installées, celles-ci sont placées sous votre l'entière responsabilité de l'exposant. Par ailleurs, toute dégradation vous sera facturée.

Heure d'arrivée.

Sauf indication contraire, vous pourrez vous présenter à partir de 8h00 le samedi 21 mai 2022.

Un mail sera envoyé par l'organisateur quelques jours avant le festival avec les modalités.

Heure de départ.

Le remballage est prévu entre 18h et 19h. Aucun dépassement ne sera toléré en raison des opérations de nettoyage.

Annulation de la réservation.

Seule l'annulation de l'expo-vente par les organisateurs pourra donner lieu à un remboursement.

Limites de responsabilités.

L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de conflit entre exposants, exposants et acheteurs ou exposants et riverains et en cas de vol, casse ou détérioration des articles proposés à la vente par les exposants.

Respect de la législation de Droit commun

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant, sans avoir à justifier sa décision, s'il estime que le contenu apporté à la photographie est de nature à constituer une violations des droits et règlements en vigueurs. Notamment s'il peut être considéré comme injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, négationniste ou portant atteinte aux intérêts légitimes des tiers, incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ; portant atteinte à la vie privée, à l'honneur ou à la réputation de tiers ; contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ; à caractère pornographique ou pédophile ; incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Droit à l'image

L'exposant garantit qu'il détient toutes les autorisations d'exploitation de l'image des personnes ou des biens qui sont l'objet de(s) photographie(s). Les Candidats garantissent aux organisateurs l'absence de toute revendication, action en responsabilité, action en contrefaçon, dommages et intérêts, pertes ou dépenses (y compris contre des frais juridiques) occasionnés ou liés à la violation de l'une quelconque des garanties ou l'un quelconque des engagements pris en vertu du présent règlement.

Données à caractère personnel (CNIL) et RGPD

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition (pour un motif légitime) aux données collectées vous concernant. Pour l'exercer contactez-nous par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@vif-photo.com

Vincennes-Images-Festival ne collecte que les données personnelles indispensables pour enregistrer votre participation au grand concours.

Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telles sur le formulaire. Sans ces données, notre festival ne serait pas en mesure de satisfaire votre demande d'inscription.

Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives les membres du Vincennes Images Festival chargés de la gestion de l'expo-vente, les membres du CA et certains responsables des pôles ont accès à votre fiche d'inscription, ceci pour permettre l'organisation des manifestations liées au Festival.

Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données vous concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données que vous pouvez exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes :

Vincennes Images Festival - maison des associations
41-43 rue Raymond du temple 94300 Vincennes
ou
contact@vif-photo.com

Vincennes-Images-festival ne transmet aucune donnée des participants à l'expo-vente à un tiers extérieur aux fins de publicité ou prospection commerciale par exemple.

Acceptation du présent règlement.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. L'exposant s'engage donc à accepter les contrôles liés à son application. Toute infraction sera passible d'exclusion immédiate sans remboursement ou indemnité. L'organisateur est seul juge du respect du présent règlement.